

PRÉFET DE L'EURE

Le Préfet

Évreux, le 3 octobre 2018

Le préfet de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

OBJET: Convocation de la CDCI restreinte.

Je vous invite à participer à une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale *en formation restreinte*. Celle-ci se tiendra :

le lundi 19 novembre 2018 à 15 heures, à la préfecture, salle Claude Monet.

L'ordre du jour sera le suivant :

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2018 ;

2 – Avis sur les demandes de retrait de communes de communautés de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au titre de l'article L. 5214-26 du code général des collectivités territoriales (procédures de retrait dérogatoire).

Conformément à l'article L. 5211-45 du code général des collectivités territoriales, seuls les membres des collèges des représentants élus au sein des communes, des EPCI à fiscalité propre et des syndicats mixtes sont appelés à siéger. Les représentants du Conseil régional et du Conseil départemental ne siègent pas.

Un dossier contenant la présentation des points inscrits à l'ordre du jour vous sera adressé au moins cinq jours avant la tenue de cette réunion.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence auprès du secrétariat de la CDCI par téléphone (02.32.78.26.05) ou par courrier électronique (<u>pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr</u>) pour le 9 novembre 2018 au plus tard.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, je vous rappelle que vous pouvez donner pouvoir écrit à un autre membre de la CDCI, à condition qu'il appartienne au même collège.

Thierry COUDERT